





De l'impact des privatisations sur les comptes publics - le cas belge

JEAN-FRANÇOIS HUSSON  06/09/2017

 [. \(url:https://www.facebook.com/share.php?u=https://blogs.alternatives-economiques.fr/husson/2017/09/06/de-l-impact-des-privatisations-sur-les-comptes-publics-le-cas-belge\)](https://www.facebook.com/share.php?u=https://blogs.alternatives-economiques.fr/husson/2017/09/06/de-l-impact-des-privatisations-sur-les-comptes-publics-le-cas-belge)

 [. \(url:https://twitter.com/intent/tweet?url=https://blogs.alternatives-economiques.fr/husson/2017/09/06/de-l-impact-des-privatisations-sur-les-comptes-publics-le-cas-belge\)](https://twitter.com/intent/tweet?url=https://blogs.alternatives-economiques.fr/husson/2017/09/06/de-l-impact-des-privatisations-sur-les-comptes-publics-le-cas-belge)

 [. \(url:#\)](#)

 [. \(url:#\)](#)

Récemment, dans le quotidien belge francophone *L'Echo* (25/8/2017), le Ministre fédéral des finances s'est prononcé en faveur d'une vague de privatisations d'entreprises dans le giron de l'Etat fédéral, évoquant même la société nationale des chemins de fers (SNCB).

Ce Ministre, Johan Van Overtveldt, appartient au parti nationaliste flamand NVA, lequel à un agenda socio-économique très libéral. Quant au Ministre lui-même, ancien journaliste économique connu pour ses propos virulents contre les socialistes wallons, il excelle à lancer des pavés dans la mare, en particulier lorsqu'il s'agit de couper dans la dépense publique et dans la sécurité sociale (un des derniers éléments de l'union fédérale...). Cela étant dit, sa gestion des recettes fiscales a engendré nombre de polémiques, que je ne détaillerai pas ici.

Revenons aux privatisations...

Je me limiterai dans ce billet à la seule question de l'impact sur les finances publiques : l'argument des recettes de privatisations permettant de réduire le déficit et la dette n'est-il pas régulièrement avancé par divers acteurs ou observateurs ?

Or, cet argument ne tient guère la route dans une série de cas...

Pour faire bref (les puristes me pardonneront quelques petits raccourcis...), les Etats européens voient leur déficit calculé de deux manières différentes (autant parler de déficit, et non de solde budgétaire, car je m'adresse ici à un public principalement belge et français...).

La première approche est nationale. En Belgique, il s'agit du solde net à financer (SNF) qui, en résumé, prend en compte toutes les recettes, dont on déduit toutes les dépenses, ce qui donne le solde budgétaire. On soustrait alors le solde des opérations de trésorerie (ce qui est provisoirement sur les comptes de l'Etat mais ne lui "appartient" pas) pour aboutir au SNF, soit "l'argent" que l'Etat doit trouver pour se financer. Ce concept correspond donc assez bien à l'évolution de la dette, hormis la variation de cette dernière pour des raisons de change ou à la suite de certaines opérations techniques.

La seconde est l'approche européenne (sur la base de la méthodologie SEC, que je ne commenterai pas davantage aujourd'hui) et est calculée de la même manière pour tous les pays de l'Union. Il s'agit là de déterminer le solde de financement (capacité de financement en cas de boni, besoin de financement autrement). Cette approche est davantage conceptuelle et ne prend pas en compte la façon dont - je résume - l'Etat "place son argent". Qu'il le garde en banque, le prête ou achète des actions (on parle d'octrois de crédits et de prises de participation - OCPP) ou, a contrario, qu'il vende des actions ou récupère de l'argent prêté, cela n'est pas pris en compte pour le calcul du solde (sauf si ce sont des dépenses à fonds perdus...). Par contre, de telles dépenses (et recettes) ont évidemment un impact sur la dette.

Bref, le solde de financement et l'évolution de la dette n'ont pas le même parallélisme que le SNF "belge" et la dette.

Cela étant posé, quid d'une vente de participation dans une entreprise ?

En pareil cas, l'Etat reçoit alors le produit de la vente mais celui-ci ne peut pas être pris en compte comme recette pour calculer le déficit "européen". Par contre, ce même Etat perd les dividendes qu'il recevait le cas échéant, d'où de moindres recettes dans cette même optique européenne. Or, dans le cas de Bpost (appellation actuelle de la Poste), de Proximus (opérateur télécoms à majorité publique) ou encore de la Loterie nationale, les dividendes sont généreux...

Du côté des dépenses, si le produit de la vente est affecté à une réduction de la dette publique, cela réduit les charges d'intérêt, qui sont bien prises en compte comme dépenses dans les deux approches.

Celles et ceux qui se sont accrochés jusqu'ici auront déjà compris que, selon l'optique du solde de financement européen, la question centrale est la balance entre la perte de dividendes d'une part, la réduction des charges d'intérêt d'autre part.

Dès lors, de ce point de vue, vendre une participation ne peut se justifier que si les taux d'intérêt auxquels on emprunte sont élevés et les dividendes reçus sont bas. Or, actuellement, les taux d'intérêt sont (très) bas et – comme je l'ai déjà évoqué – les dividendes d'entreprises à majorité publique telles que Bpost et Proximus sont plutôt généreux. Donc, du seul point de vue budgétaire et dans les circonstances actuelles, privatiser pour une simple réduction symbolique – et vraisemblablement temporaire – du taux d'endettement serait une (très) mauvaise idée.

Bref, sans même évoquer, les aspects "industriels" et sociaux, il apparaît que l'argument budgétaire en faveur de la privatisation de telles entreprises à majorité publique, dans les conditions présentes, ne résiste guère à l'examen.

Certes, la « privatisation » (c'est un peu plus compliqué mais bon...) du Crédit communal de Belgique dans les années 1990 pour devenir Dexia avait permis de réduire la dette publique à un moment où cette donnée était cruciale pour l'entrée de la Belgique dans la zone euro. Ajoutons aussi que cela a permis aux actionnaires publics de recevoir, outre le produit de la mise en bourse, des dividendes, ce qui n'était pas distribué auparavant. Sans même parler de la fin tragique de Dexia, la comparaison n'est donc pas vraiment pertinente.

Certes, il faut pouvoir aborder la question des participations de l'Etat sans tabou. Ainsi, la question apparaît par contre plus ouverte pour des participations comme celle détenue dans BNP Paribas.

Certes, se pose aussi la question de la performance des services concernés. Les Belges de 50 ans et plus se souviendront de l'époque de la Régie des Télégraphes et Téléphone (ancêtre de Proximus) et de la saga que représentait jusqu'au début des années '90 l'obtention d'un raccordement téléphonique...

Mais est-ce vraiment cela qui intéresse le ministre fédéral des Finances ? Sa démarche ne s'inscrit-elle pas davantage dans un agenda ultra-libéral porté par son parti dans un gouvernement au sein duquel ses partenaires sont, pour plusieurs d'entre eux, assez réceptifs ?

Mots-clés : [Belgique \(url:/husson/mots-cles/1975\)](url:/husson/mots-cles/1975) | [Privatisation \(url:/husson/mots-cles/1976\)](url:/husson/mots-cles/1976) | [Finances publiques \(url:/husson/mots-cles/1960\)](url:/husson/mots-cles/1960)